

Information réglementée - Information privilégiée
3 décembre 2019 – pour diffusion immédiate

Un investissement dans les Nouvelles Actions comporte des risques substantiels et des incertitudes. Les investisseurs potentiels doivent être capables de supporter le risque économique d'un investissement dans les Nouvelles Actions, les Droits de Préférence ou les Scrips et devraient être en mesure de supporter une perte partielle ou totale de leur investissement. Les investisseurs potentiels sont invités à considérer attentivement les informations contenues dans le Prospectus, et en particulier, la section « Facteurs de Risques » à la page 11, avant d'investir dans les Nouvelles Actions, les Droits de Préférence ou les Scrips. Cette section « Facteurs de Risques » présente en premier lieu les facteurs de risque les plus importants dans chaque (sous-)catégorie.

Ne pas diffuser, publier ou distribuer, en tout ou en partie, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie, au Japon ou dans tout autre pays ou toute autre juridiction dans laquelle sa diffusion n'est pas autorisée légalement. D'autres limitations s'appliquent également.

Résultats définitifs de l'offre publique de souscription à l'augmentation de capital

Après le placement privé réussi des scrips, les actionnaires existants et les nouveaux investisseurs ont complètement souscrit l'offre publique

- Le 21 novembre 2019, TINC a lancé une offre publique de souscription à un maximum de 9.090.909 Nouvelles Actions dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire avec droits de préférence extra-légaux pour un montant maximal de 112.727.272 EUR.
- Le prix d'émission a été fixé à 12,40 EUR par Nouvelle Action.
- Trois droits de préférence extra-légaux donnaient le droit de souscrire 1 Nouvelle Action.
- Au cours de la période de souscription 84,6% des Nouvelles Actions (7,689,359 Nouvelles Actions) ont été souscrites par l'exercice de droits de préférence extra-légaux.
- Les actionnaires principaux, Belfius Insurance et Gimv, ont exercés tous leurs droits de préférence extra-légaux.
- 15,4% des Nouvelles Actions (1,401,550 Nouvelles Actions) ont été souscrites par l'exercice de scrips via une procédure de placement privé accélérée.
- Le produit net des droits de préférence extra-légaux non-exercés s'élève à 0,43 EUR par coupon n°. 11, le montant total par titulaire des droits de préférence extra-légaux non-exercés étant arrondi à la deuxième décimale inférieure.
- La réalisation de l'augmentation de capital, le paiement du prix de souscription et la remise des Nouvelles Actions sont prévus pour le 5 décembre 2019.

Information réglementée - Information privilégiée
3 décembre 2019 – pour diffusion immédiate

- La remise des Nouvelles Actions et l'admission à la négociation des Nouvelles Actions sur le marché réglementé Euronext Brussels sont prévus pour le 5 décembre 2019.
- TINC a demandé à l'Autorité des Services et des Marchés Financiers (FSMA) de suspendre l'admission à la négociation des actions sur le marché réglementé Euronext Brussels le 3 décembre 2019 jusqu'à l'annonce des résultats définitifs de l'augmentation de capital.

Manu Vandenbulcke (CEO) : «*TINC se réjouit de la finalisation réussie de sa troisième augmentation de capital. TINC est de nouveau accueillie et reconnue en tant que plateforme d'infrastructure cotée, se traduisant par le pourcentage élevé de droits de souscription exercés. Les fonds provenant de cette augmentation de capital vont augmenter la capacité d'investissement et l'importance de TINC dans le secteur de l'infrastructure. Le provenu de l'émission de 112,7 million d'euros servira à faire grandir et diversifier le portefeuille»*

Information réglementée - Information privilégiée
3 décembre 2019 – pour diffusion immédiate

TINC déclare que, après l'offre publique de souscription à l'augmentation de capital et le placement privé des scrips réussi, les actionnaires existants et les nouveaux investisseurs ont complètement souscrit l'offre publique.

Ce jour, le 3 décembre 2019, 4,204,651 droits de préférence extra-légaux non exercés (scrips) ont été offerts à la vente auprès d'investisseurs institutionnels via une procédure de placement privé accélérée. Les investisseurs, qui ont acheté ces scrips, se sont engagés irrévocablement à exercer les scrips et à souscrire une (1) Nouvelle Action pour trois (3) scrips à un prix de souscription de 12,40 EUR par action. Le produit brut de l'offre s'élève donc au maximum prévu de 112.727.272 EUR.

Sur base du résultat du placement privé des scrips, le produit net (après déduction de certains coûts) qui revient aux titulaires de droits de préférence extra-légaux non exercés s'élève à 0,43 EUR par coupon n°. 11, le montant total par titulaire des droits de préférence extra-légaux non-exercés étant arrondi à la deuxième décimale inférieure. En principe, ce montant sera disponible et payé à partir du 10 décembre 2019.

Le paiement du prix de souscription, le constat de l'augmentation de capital et la cotation des Nouvelles Actions sur le marché réglementé Euronext Brussels sont prévus pour le 5 décembre 2019. Après cette opération, le nombre des actions de TINC en circulation va augmenter de 27.272.728 à 36.363.637.

KBC Securities et Belfius Bank sont intervenus en tant que Joint Global Coordinators Globaux Commun. KBC Securities, Belfius Bank, Degroof Petercam et Kempen, sont intervenus en tant que Joint Bookrunners et Underwriters.

Le Prospectus était également gratuitement mis à disposition des investisseurs au siège social de l'Emetteur, Karel Oomstraat 37, 1018 Antwerpen, Belgique. Le Prospectus est aussi disponible sur le site internet suivant, sous certaines conditions : www.tincinvest.com/kapitaalverhoging2019 et sur les sites respectifs de Euronext Brussels, KBC Securities (www.kbc.be/tinc (ENG, NL, FR); <https://www.kbcsecurities.com/prospectus-documents-overviews/prospectus-overview> (ENG, NL, FR); www.cbc.be/corporateactions (FR); www.bolero.be/nl/tinc (NL); www.bolero.be/fr/tinc (FR)), Belfius Bank NV (www.belfius.be/tinc2019 (ENG, NL, FR)), Degroof Petercam NV (www.degroofpetercam.be/nl/nieuws/tinc_2019 (NL)); www.degroofpetercam.be/fr/actualite/tinc_2019 (FR); www.degroofpetercam.be/en/news/tinc_2019 (ENG)) et la FSMA.

L'approbation du Prospectus par la FSMA ne peut être considérée comme un avis favorable sur des Actions Nouvelles, des Droits de préférence et/ou des Scrips.

Information réglementée - Information privilégiée
3 décembre 2019 – pour diffusion immédiate

Prudence par rapport aux projections

Ce communiqué peut contenir des projections qui comportent des risques et des incertitudes telles que notamment des déclarations sur des projets, des objectifs, des attentes et des intentions de TINC. L'attention des lecteurs est attirée sur le fait que de telles projections contiennent des risques connus et inconnus et sont soumises à des incertitudes commerciales, économiques et concurrentielles importantes que TINC ne contrôle pas en grande partie. Dans l'hypothèse où un ou plusieurs de ces risques ou de ces incertitudes se réaliseraient ou dans le cas où les hypothèses de base retenues s'avéreraient inexactes, les résultats finaux peuvent substantiellement différer des résultats prévus, attendus, estimés ou extrapolés. Par voie de conséquence, TINC ne prend pas la responsabilité de l'exactitude de ces projections.

INFORMATION IMPORTANTE

L'information contenue dans le présent communiqué n'est pas destinée à être diffusée, publiée ou distribuée directement ou indirectement aux Etats-Unis ou à des ressortissants américains, ou en Australie, au Canada ou au Japon. L'information contenue dans le présent communiqué ne constitue pas une Offre de souscription de titres aux Etats-Unis, en Australie, au Canada et au Japon.

Les titres ne peuvent pas être offerts ou vendus aux Etats-Unis, à moins qu'ils ne soient enregistrés conformément à la législation applicable ou exemptés d'un tel enregistrement. TINC Comm. VA n'a pas l'intention d'enregistrer une quelconque partie de l'Offre aux Etats-Unis. Cette information ne constitue pas une demande de recevoir des fonds, des titres ou toute autre contre-prestation et, dans l'hypothèse où ils seraient renvoyés en réponse à l'information contenue dans le présent communiqué, ils ne seront pas acceptés.

Un prospectus concernant l'Offre des actions de TINC Comm. VA. est publié. Un exemplaire du prospectus est disponible sur le site web de TINC Comm. VA.

Le présent document n'est pas un prospectus et les investisseurs ne devraient pas souscrire à un quelconque titre auquel il est fait référence dans ce document, ou acquérir un tel titre, sauf sur la base de l'information qui est contenue dans le prospectus.

Contact:

Manu Vandenbulcke, CEO TINC

T +32 3 290 21 73 – manu.vandenbulcke@tincinvest.com

Bruno Laforce, Investor Relations TINC

T + 32 3 290 21 73 – bruno.laforce@tincinvest.com

Information réglementée - Information privilégiée
3 décembre 2019 – pour diffusion immédiate

À propos de TINC

TINC est une société d'investissement cotée en bourse, qui prend des participations dans des sociétés qui réalisent et exploitent des infrastructures. TINC détient un portefeuille diversifié de participations dans des partenariats public-privé, des infrastructures énergétiques et des infrastructures basées sur la demande, situées en Belgique, aux Pays-Bas et en Irlande. Ce portefeuille de placements génère des flux de trésorerie durables à long terme, qui constituent la base de la politique de distribution de TINC. Les participations sont suivies activement par une équipe expérimentée de professionnels de l'investissement et de l'infrastructure ayant des bureaux à Anvers et à La Haye. TINC est cotée sur Euronext Brussels depuis le 12 mai 2015.

Visitez notre site web pour plus d'informations : www.tincinvest.com
